



Nancy, le 15 janvier 2019

Madame La Rectrice de l'Académie de  
NANCY-METZ  
et  
Monsieur Le Directeur Général du CROUS  
Lorraine  
à  
Tous les élèves de terminale et à leurs familles

**Objet : BOURSES / LOGEMENTS, Dossier Social Etudiant 2019/2020**

Vous envisagez d'entreprendre des études supérieures en 2019/2020 et vous souhaitez effectuer une demande de bourse d'enseignement supérieur et/ou de logement universitaire.

**N'attendez pas les résultats du baccalauréat, ni votre admission dans un établissement d'enseignement supérieur, en S.T.S ou en C.P.G.E, même si vous n'êtes pas encore fixé(e) sur une éventuelle poursuite d'études et quel que soit le lieu d'études envisagé, pour toutes les académies ainsi que pour les établissements habilités au sein du Conseil de l'Europe.**

Faites votre demande de DSE (Bourse et/ou logement)  
Impérativement entre le **15 JANVIER** et le **15 Mai 2019**  
exclusivement sur internet sur :  
[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Après cette date, conformément à la réglementation en vigueur, toute demande sera considérée comme hors délai.

**Attention** : Si vous êtes actuellement boursier du second degré, **l'obtention de la bourse d'enseignement supérieur n'est pas automatique.** Il est nécessaire **de vous inscrire pour effectuer votre demande de Dossier Social Etudiant.**  
Votre dossier de bourse sera désormais géré par les services du CROUS et non plus par l'Inspection Académique.

Les services du CROUS Lorraine restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

- Soit par téléphone du lundi au vendredi au **09 69 39 19 19**
- Soit par messagerie sur le portail de la vie étudiante : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Madame La Rectrice,



Florence ROBINE

Monsieur Le Directeur Général  
du CROUS Lorraine



Jean Marc LAMBERT

# ÉTUDIANTS, UNE BOURSE, UN LOGEMENT C'EST LE MOMENT !

Faites votre demande  
du 15 janvier au 15 mai 2019  
en saisissant votre Dossier social étudiant  
sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)



@etudiantGouv  
[etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)



## Attention !

Il est indispensable de remplir une demande de DSE sans tarder, et ce, même si vous n'avez pas tous les éléments d'appréciation de votre situation. Des modifications réglementaires peuvent intervenir ultérieurement.

Saisissez le DSE sur Internet, sur le site web du Crous de l'académie où vous faites actuellement vos études. Ce Crous (dit « d'origine ») remplit le rôle de guichet unique. Il est votre interlocuteur durant l'instruction de votre dossier, même si vous souhaitez étudier dans une autre académie.

Formulez vos vœux d'études dans les académies de votre choix. Au total, vous pouvez effectuer 4 vœux dans des académies différentes. Pendant la constitution du DSE, suivez attentivement les instructions données écran par écran (aides demandées, vœux d'études, renseignements vous concernant, etc.).

Pour votre demande de logement, vous n'indiquez, dans un premier temps, que si vous souhaitez être logé dans une résidence CROUS ou pas. Un lien en fin de saisie du DSE vous permettra de préciser votre demande.



## Attention !

Pour que votre dossier soit validé, il est important d'aller jusqu'au dernier écran. En cas de déconnexion imprévue, il vous faudra reprendre l'ensemble de la saisie depuis le début.

A la fin de votre saisie, un courriel de confirmation vous est envoyé.

Le dossier sera transmis par courrier électronique (en pièce jointe) à votre adresse courriel sous 48 heures.



## Attention !

La demande de bourse doit être faite **INDEPENDAMMENT** de la procédure PARCOURSUP.